

# Créer un MOOC inclusif

## Semaine 6 – Animation du MOOC : faire simple. Quelques règles issues du FALC

Version texte

Semaine 6 – Vidéo du cours  
Armony ALTINIER, de Koena

## Sommaire

Le facile à lire et à comprendre (FALC).....	3
Pourquoi utiliser le FALC ?.....	4
Quelques exemples.....	5
Les règles du FALC.....	6

# Le facile à lire et à comprendre (FALC)

-Comment rendre vos contenus plus simples, ainsi que l'organisation de votre cours, l'animation ?

En nous appuyant sur les règles issues du "facile à lire et à comprendre".

Je saisis donc cette occasion pour faire un point sur ce que c'est, et notamment sur son histoire.

Entre 2007 et 2013, deux projets européens voient successivement le jour.

On parle de Pathways I et Pathways II.

Ce projet est porté par Inclusion Europe, qui est un consortium représentant les intérêts des personnes handicapées intellectuelles au niveau européen.

L'objectif est de formaliser une méthodologie et des règles permettant de pallier le manque de formations pour adultes accessibles et le manque de ressources, dans un format facile à comprendre.

Ce projet réunit 18 organisations issues de 17 pays différents.

On voit que c'est un projet ambitieux, interculturel, avec un grand nombre d'acteurs, et qui associe les personnes handicapées intellectuelles dans la formalisation de ces règles.

Parce que...

Que signifie "faire simple" ?

C'est très difficile.

Il n'y a rien de plus difficile que de faire simple, surtout quand on est soi-même expert d'un sujet.

En France, ce sont l'Unapei, qui est la principale fédération française d'associations de personnes handicapées intellectuelles, et la première association du handicap en Europe, et l'association Nous aussi, qui est la première association de personnes handicapées intellectuelles dirigée par les personnes concernées, qui participent au projet Pathways.

Ainsi sont nées les règles du "facile à lire et à comprendre", qu'on dit aussi FALC, qu'on appelle donc par son acronyme.

Ces règles sont disponibles sous licence libre et gratuitement mises à disposition sur le site dédié au projet.

Nous vous mettrons le lien sous la vidéo.

L'Unapei a fait une mise à jour de ces règles et propose également des ressources et un label indépendant pour garantir que la démarche FALC favorise l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles, dans une logique de conception universelle.

Avec le recours massif au numérique, notamment pour toutes les démarches administratives, ou pour faire ses achats, beaucoup de personnes ont pris conscience de la difficulté que cela représentait pour un grand nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices.

Du coup, en plus du FALC sont nées plusieurs autres méthodes, qu'on appelle "français facile", "français pour tous", "français simple".

Vous en trouverez sans doute d'autres.

## Pourquoi utiliser le FALC ?

La question : pourquoi utiliser le FALC plutôt que d'autres méthodes ?

Premièrement, ces autres méthodes sont des méthodes privées.

Ce sont des règles qui sont éditées souvent par une entreprise, peut-être par une association, en tout cas par un groupe restreint d'acteurs.

Et ce n'est jamais librement utilisable.

Vous êtes donc lié, si vous utilisez cette méthode, aux prestataires qui proposent cette méthode.

La deuxième difficulté, c'est que ces méthodes sont rarement documentées, voire jamais, pour l'instant.

Il n'y a donc pas d'approche scientifique possible, mais une méthodologie qui n'est pas critiquable, donc pas améliorable.

On a vu que pour le FALC, il s'agissait d'une méthodologie qui est publiée, documentée, et qui a été élaborée par un grand nombre d'acteurs à l'échelle européenne, qui représente, quand même, 17 pays en Europe, et qui intègre les personnes handicapées intellectuelles.

Enfin, si vous utilisez une autre méthode que le FALC, sachez qu'elles ne sont pas toujours pensées pour l'accessibilité des personnes handicapées intellectuelles.

Et c'est la grande différence.

On a vu que pour faire de l'inclusion, il était important de partir des besoins des personnes handicapées, dans une démarche de conception universelle.

C'est un peu comme pour l'ascenseur.

C'est nécessaire pour les personnes en fauteuil roulant, mais c'est utile au plus grand nombre.

Si vous ne pensez qu'aux aspects utiles pour les personnes valides, vous risquez de faire des ascenseurs dans lesquels un grand nombre de personnes peuvent entrer, mais pas suffisamment larges pour faire entrer une personne en fauteuil roulant, par exemple.

Du coup, vous ne serez pas inclusif, même si vous utilisez l'ascenseur.

C'est la même chose pour la simplification des textes.

Et la question qu'on se pose parfois, c'est : une méthode qui a été faite avec des personnes handicapées intellectuelles et pour des personnes handicapées intellectuelles, peut-elle bénéficier au plus grand nombre ?

Est-ce que ça ne va pas appauvrir le texte ?

Est-il possible de n'avoir qu'une version ?

## Quelques exemples

Je vais prendre l'exemple de la gendarmerie, qui a fait toute sa foire aux questions en "facile à lire et à comprendre".

Et dans ce cas précis, il n'y a qu'une version, qui est utile pour le plus grand nombre.

L'autre exemple, c'est le cours "À la découverte de FUN", qui a été entièrement revu en FALC, en partenariat avec des travailleurs handicapés intellectuels de l'ÉSAT La Roseraie, qui est situé à Carrières-sur-Seine.

Je vous invite évidemment à aller jeter un œil à ce MOOC, et à vous rendre compte par vous-mêmes que c'est agréable de l'utiliser, même si vous n'avez pas de handicap intellectuel.

Vous trouverez, sous la vidéo, un témoignage de Bruno, travailleur à l'ÉSAT La Roseraie, et de Christelle, de France Université Numérique, qui vous expliquent comment ils ont travaillé sur ce sujet.

Cette fois, le MOOC est organisé en partant vraiment du besoin des utilisateurs.

Et c'est comme ça, en travaillant avec les utilisateurs handicapés intellectuels, que leur expertise a permis de se rendre compte de ce qui était compliqué.

Il est impossible de savoir à l'avance ce qui est compliqué, si on est soi-même à l'aise avec les notions dont on parle.

Le FALC, c'est donc une méthodologie inclusive qui inclut les personnes handicapées intellectuelles dans la transcription ou la conception de contenus faciles à lire et à comprendre, et c'est un ensemble de règles pour vous aider à vous repérer.

## Les règles du FALC

Il y a 57 règles, réparties selon 4 catégories.

Première catégorie : le choix de l'information et de l'organisation du document, qui comporte 10 règles.

Deuxième catégorie : la construction des phrases et le choix des mots, qui comporte 21 règles.

Troisième catégorie : les illustrations, qui comporte 8 règles.

Et enfin, quatrième catégorie : 18 règles qui vont concerner la mise en page.

La première règle du FALC concerne l'inclusion.

Cette règle dit, je cite : "Les personnes handicapées intellectuelles ont-elles été impliquées dans l'écriture ?"

Avec la mise à jour des règles du FALC, qui a été faite entre 2017 et 2020, cette règle, qui était prioritaire, est désormais obligatoire.

Vous ne pouvez pas prétendre faire du FALC si vous n'avez pas travaillé avec des personnes handicapées intellectuelles.

C'est donc une règle d'inclusion.

Ensuite, l'ensemble de ces 57 règles va être organisé en trois niveaux de priorité.

Vous avez des critères prioritaires, des critères très importants et des critères importants.

Pour savoir si c'est validé, si vous répondez oui à la question, c'est validé.

Si vous répondez non, c'est non validé.

Vous pouvez ne pas être concerné par certains critères, et dans ce cas, ce sera non applicable.

Le seuil de validation pour vérifier si votre contenu est facile à lire et à comprendre est de 80 %, à chaque priorité étant associé un nombre de points.

Les critères prioritaires comptent 6 points, les critères très importants comptent 4 points, et les critères importants comptent 2 points.

Si vous avez 80 % de critères validés, et si vous avez associé des personnes handicapées intellectuelles, vous pouvez considérer que votre contenu, votre texte, est facile à lire et à comprendre, et apposer le logo européen du "facile à lire et à comprendre".

Passons en revue les 12 règles prioritaires.

Dans la catégorie "choix de l'information et structuration du document", vous avez la première règle, "Les personnes handicapées intellectuelles ont-elle participé à l'écriture du document ?", qui est obligatoire.

Puis, vous avez une deuxième règle : "Les informations sont-elles placées dans un ordre facile à lire et à comprendre ?"

Il s'agit de suivre à la fois un ordre chronologique, ou en tout cas logique, dans la description qui sera faite dans votre texte.

Dans la deuxième section, "B, construction des phrases et choix des mots", vous avez 4 règles prioritaires : "Les phrases sont-elles courtes ?"

"Les mots sont-ils faciles à comprendre ?"

Il est impossible d'évaluer cette règle sans avoir recours à l'expertise d'usage des personnes handicapées intellectuelles.

Ce qui peut vous sembler facile à comprendre peut être difficile à comprendre pour d'autres personnes.

Recueillir l'expertise d'usage des personnes handicapées intellectuelles en leur fournissant votre texte, par exemple, et en leur permettant de surligner les mots difficiles à comprendre, est absolument indispensable à cette étape.

"Les mots difficiles sont-ils clairement expliqués lorsque vous les utilisez ?"

Il n'est pas interdit d'utiliser des mots difficiles, à condition de les expliciter.

Enfin, quatrième et dernière règle : "Le langage utilisé est-il le plus adapté aux personnes qui vont utiliser l'information ?"

Attention, écrire un document en FALC, ce n'est pas écrire un document pour un enfant, à moins que la destination du document soit un enfant.

Ce n'est pas parce qu'on est handicapé intellectuel qu'on doit être infantilisé.

Il y a un langage et des préoccupations, donc un vocabulaire associé, qui vont être ceux de personnes adultes.

Dans la quatrième section, "Illustrations", il y a une règle prioritaire : "Y a-t-il des images pour aider les gens à comprendre de quoi parle le texte ?"

Les illustrations ne doivent pas remplacer le texte, mais elles ont trois grandes fonctions : aider à la compréhension, susciter l'intérêt et faciliter la mémorisation.

Il ne s'agit pas de mettre des illustrations partout, mais d'en avoir quelques-unes lorsque c'est nécessaire et utile.

Enfin, la dernière section, "Mise en page", comporte 5 règles prioritaires : "Le style d'écriture est-il clair et facile à lire ?"

Là, il est conseillé d'utiliser une police bâton, c'est-à-dire sans serif, et de n'avoir recours ni à l'italique ni au souligné.

Vous avez des polices qui sont d'ailleurs optimisées pour la lisibilité.

Mais vous pouvez utiliser une police de votre système d'exploitation, à condition qu'elle soit sans serif.

La deuxième règle : "L'écriture est-elle assez grande ?"

Il est recommandé d'utiliser une police équivalente à Arial 14 points.

À vous de juger si c'est suffisamment grand ou pas.

Troisième règle : "Les nouvelles phrases commencent-elles toujours sur une nouvelle ligne ?"

Quatrième règle : "Il ne faut pas couper les mots sur deux lignes."

Cette règle est-elle respectée ?

Il ne faut pas couper les mots sur deux lignes, mais ça renvoie aussi à la coupure des phrases.



Il ne faut pas couper les phrases en plein milieu d'une unité de sens, d'un groupe nominal, par exemple.

On retrouve la bonne pratique qui est également indiquée dans le formatage du sous-titrage.

Cinquième et dernière règle prioritaire : "Il ne faut pas mettre trop de texte sur une même page."

Cette règle est-elle respectée ?

Mieux vaut avoir plusieurs pages, si vous traitez plusieurs sujets, qu'une seule page.

C'est valable sur le Web et sur les documents texte.

Si vous souhaitez créer un MOOC inclusif, co-construire certains éléments selon la méthode FALC est une démarche parfaite.

Plus que le respect de règles, le FALC est avant tout une méthode pour l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles.

Et on voit, en termes de conception universelle, que les documents produits sont utiles bien au-delà des besoins des personnes handicapées intellectuelles.

Si vous avez un contenu où vous ciblez un public très large, vous pouvez avoir des personnes qui ne maîtrisent pas l'écrit.

Mais qui dit conception universelle dit aussi la possibilité d'avoir recours à une version alternative.

Peut-être que certains de vos contenus ne s'adressent pas à n'importe quel public, mais à un public ciblé, et pour lequel il est nécessaire d'avoir des contenus complexes.

Donc, le FALC n'est pas à utiliser pour tout.

Il faut évidemment réfléchir à son intérêt.

Mais c'est un outil extrêmement pratique quand vous visez un public large.

Vous noterez que le présent cours et la présente vidéo ne sont pas en "facile à lire et à comprendre".

En revanche, nous avons travaillé sur le MOOC "À la découverte de FUN" pour le rendre en "facile à lire et à comprendre", puisque nous espérons que de plus en plus de cours grand public pourront utiliser la méthode du FALC pour les rendre plus inclusifs.

Vous trouverez les ressources utiles sous la vidéo.

À très bientôt.